



CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 29 juin 2020 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Objet de l'autorisation : Travaux de revêtement de la façade de la maison avec mise en place d'un échafaudage.

Nom et adresse du requérant : Toiture Miller Frères s.à r.l.
124a, boulevard J.-F. Kennedy
L-4930 Bascharage

Localisation de la construction : 18, route de Longwy
L-4994 Sprinkange
Num. cad. 1687 / 2405
sect C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER



Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.